

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2016-37**  
**du 04 Novembre 2016**

**Monsieur le Maire,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines de ses attributions,

**DECIDE**

De souscrire un contrat de maintenance du logiciel MICRO BIB installé à la bibliothèque, pour la période du 1/12/2016 au 30/11/2017, moyennant un coût de 231 € HT.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,  
Alain BADOIL



Affichée le : 8/11/16

Transmis en Préfecture le : 7/11/16